

**NOTICE**  
**PESTIFFA lyophilisat et solvant pour solution injectable**

**1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT**

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché:  
Boehringer Ingelheim Animal Health Belgium SA  
Avenue Ariane 16  
1200 Bruxelles  
Belgique

Fabricant responsable de la libération des lots:  
Boehringer Ingelheim Animal Health France SCS  
Laboratoire Porte des Alpes,  
99, rue de l'Aviation  
69800 Saint Priest  
France

**2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE**

PESTIFFA lyophilisat et solvant pour solution injectable

**3. LISTE DES SUBSTANCES ACTIVES ET AUTRES INGRÉDIENTS**

Par dose de 2 ml:

Lyophilisat:

Virus vivant modifié de la Peste Porcine Classique (souche chinoise)  $\geq 100 DP_{50}^*$

\* Dose protectrice porcs 50%

Solvant:

L'eau injectable qs 2 ml

**4. INDICATIONS**

Immunisation active contre la peste porcine classique.

Le vaccin développe une immunité qui s'installe entre le 5e et le 7e jour après la vaccination.

**5. CONTRE-INDICATIONS**

Aucune.

**6. EFFETS INDÉSIRABLES**

Aucune connue.

Si vous constatez des effets secondaires, même ceux ne figurant pas sur cette notice ou si vous pensez que le médicament n'a été pas efficace, veuillez en informer votre vétérinaire.

**7. ESPÈCE CIBLE**

Porc.

## **8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE ET MODE D'ADMINISTRATION**

Le vaccin doit être utilisé dans tous les cas sans sérum. La vaccination se fait par injection par voie intramusculaire à la dose de 2 ml.

### **Primovaccination:**

Porcelets issus de truies non immunes : dès le 7<sup>e</sup> jour.

Porcelets issus de truies immunes : 2 situations:

- Dans les élevages fermés, lorsqu'il n'y a pas de danger immédiat de contamination, vaccination à partir du 60<sup>e</sup> jour d'âge.
- Les porcelets commercialisés pour l'engraissement peuvent être vaccinés à partir du 40<sup>e</sup> jour d'âge. La vaccination prend alors le relais de l'immunité passive (transmise par le colostrum) et protège les porcs d'engrais pour la durée de la vie économique normale. Pour les futurs reproducteurs, vaccinés suivant cette dernière méthode, une injection de rappel est conseillée avant la puberté.

### **Rappel:**

Tous les 18 mois.

## **9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE**

### **10. TEMPS D'ATTENTE**

Zéro jour.

## **11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION**

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

A conserver au réfrigérateur (entre 2°C et 8°C).

Protéger de la lumière. Ne pas congeler.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur la boîte après EXP. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

## **12. MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)**

### Précautions particulières d'emploi chez l'animal :

Vacciner uniquement les animaux en bonne santé.

Eviter les stress de toute nature une semaine avant et après la vaccination.

Le vaccin ne diffuse pas, ce qui nécessite la vaccination simultanée de la totalité d'un effectif devant être immunisé.

### Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux :

En cas de auto-injection accidentelle, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette.

### Gestation

Comme pour toute autre vaccination il est déconseillé de vacciner les truies gestantes sauf en cas de danger imminent de peste porcine.

### Fertilité

Administré à des truies en gestation le vaccin n'a aucune influence sur la productivité.

### **13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT**

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales

### **14. DATE DE LA DERNIÈRE NOTICE APPROUVÉE**

Décembre 2020

### **15. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES**

Le vaccin contient le virus vivant de la peste porcine lapinisé "Souche Chinoise".

Devant la difficulté de contrôler la pureté et l'homogénéité des préparations virales d'origine animale le virus lapinisé a été adapté et est produit sur culture de cellules en lignée de reins d'agneau.

L'innocuité du vaccin a été longuement vérifiée tant au laboratoire que sur le terrain. Elle est confirmée par un contrôle systématique de chaque lot sur porcelets sensibles.

Le vaccin n'altère nullement la vitesse de croissance, même pas lorsqu'il est administré à de très jeunes porcelets.

Produit sur culture de cellules le vaccin est d'une grande pureté. Sa teneur moyenne en protéines d'agneau provenant de la culture cellulaire n'est que 0,77 mg par dose de vaccin. Cette teneur très basse diminue fortement les risques de réactions anaphylactiques.

- Un flacon de 10 doses de vaccin lyophilisé + un flacon de 20 ml de solvant.
- Un flacon de 25 doses de vaccin lyophilisé + un flacon de 50 ml de solvant.
- Un flacon de 50 doses de vaccin lyophilisé + un flacon de 100 ml de solvant.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

BE-V114256

#### **Délivrance**

Sur prescription vétérinaire.